SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2016

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte-rendu du 30 Août 2016
- 2. Urbanisme:
 - Rapport du 20 septembre 2016
 - Convention d'occupation du domaine public-fibre optique
 - Conseil de fabrique : demande de subvention (Eglise Saint Martin)
 - Emplacement réservé, rue de Matzenheim : devis
 - Chapelle Saint Materne: devis
- **3.** COCOBEN Fusion des 3 Communautés De Communes : propositions du nom, du siège, fixation du nombre de siège et répartition du nombre de siège, et trésorerie compétente
- 4. Commission Culturelle: maisons fleuries
- 5. Décision modificative du Budget Primitif 2016 N°5
- 6. Divers

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUEMIN

<u>Membres présents</u>: Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Pierre SCHNEIDER, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Nathalie JACQUEMIN, Bruno KIENNERT, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD, Luc SCHIMPF.

Membres excusés:

Fabienne TUSSING, procuration à Denis SCHULTZ
Jean-François MAILLOT, procuration à Pierre SCHNEIDER
Stéphanie BOEHRER-KINTZ, sans procuration
Gwendoline HURSTEL, sans procuration

Point supplémentaire.

Le Maire propose au Conseil d'ajouter le point suivant :

- Formation Thomas LE MARRE
- Tarifs communaux

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet: Approbation du compte-rendu du 30 Août 2016.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N°2.

Objet: Urbanisme:

- Rapport du 20 septembre 2016

Jean-Paul BRUGGER fait lecture à l'assemblée du rapport de la commission d'urbanisme du 20 septembre 2016.

- Convention d'occupation du domaine public-fibre optique

La convention d'occupation du domaine public au profit de « Rosace » pour le déploiement de la fibre optique concerne l'installation d'une armoire près du nouveau transformateur électrique de la rue de l'église. La commission propose au Conseil d'autoriser le maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer cette convention telle que présentée (pièce jointe).

Adopté à l'unanimité

- Conseil de fabrique : demande de prise en charge de la maîtrise d'ouvrage (Eglise Saint Martin)

Le Conseil de Fabrique souhaite que la Commune se charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise aux normes électrique de l'église St Martin. Il propose de retenir le devis le moins disant, celui d'Electro System pour un montant de 2 147,00 €/HT; celui de Hirtzel Arbogast s'élevant à 5 490,00 €/HT.

La commission propose au Conseil de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage, d'adopter le devis d'Electro System 51 Route de Rhinau- 67860 BOOFZHEIM, pour un montant de 2 147,00 €/HT soit 2 576,40 €/TTC et de refacturer 85 % du montant HT au Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage. **ADOPTE** le devis d'Electro System d'un montant de 2 576,40 €/TTC. **DÉCIDE** de solliciter une participation du Conseil de Fabrique d'un montant de 1 824,95€.

Adopté à l'unanimité

- Emplacement réservé, rue de Matzenheim : devis

Devis VOGEL TP – 2 allée de Fautenbach – 67750 SCHERWILLER pour la longrine de l'emplacement réservé de la rue de Matzenheim (vers l'AFUA). Cette longrine est prévue dans la tranche conditionnelle. Le riverain M. Roth demande qu'elle soit réalisée dès maintenant pour lui permettre de clôturer sa propriété qui depuis la démolition du hangar est ouverte. Le montant du devis Vogel est de 988,42 €/HT soit 1 186,10 €/TTC. La commission propose au Conseil d'adopter ce devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2

- Chapelle Saint Materne : devis

La paroisse a enfin donné son accord pour une participation à 50% au coût du garde-corps (total 3 410 € HT). La commission propose au Conseil que le Maire signe le devis SEMAK- Impasse du Moulin – 67230 SAND, pour une installation au printemps prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis tel que présenté et à facturer les 50 % à la paroisse.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 3.

<u>Objet</u>: COCOBEN - Demande d'adoption d'une répartition des sièges en fonction d'un accord amiable: fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entre les communes membres et propositions sur le nom, le siège et la trésorerie compétente du futur établissement public de coopération intercommunale.

Le Maire rappelle que le comité de Suivi, composé de l'ensemble des maires et vice-présidents des trois communautés de communes, réuni le 21 septembre 2016 à Ichtratzheim, a confirmé les propositions de nom de « Communauté de Communes du Canton d'Erstein » et de siège à BENFELD.

Le même Comité de Suivi a proposé de donner une suite favorable à la fixation à 61 le nombre de sièges de l'assemblée délibérante du futur EPCI réparti comme suit :

Nom de la commune	Nombre de sièges	
ERSTEIN	12	
BENFELD	6	
GERSTHEIM	4	
RHINAU	4	
HUTTENHEIM	3	
NORDHOUSE	2	
WESTHOUSE	2	
MATZENHEIM	2	
OBENHEIM	2	
HINDISHEIM	2	
BOOFZHEIM	2	
KERTZFELD	2	
KOGENHEIM	2	
SAND	2	
ROSSFELD	1	
OSTHOUSE	1	
HERBSHEIM	1	
HIPSHEIM	1	
SERMERSHEIM	1	
SCHAEFFERSHE		
IM	1	
DIEBOLSHEIM	1	
LIMERSHEIM	1	
FRIESENHEIM	1	
UTTENHEIM	1	
WITTERNHEIM	1	
BOLSENHEIM	1	
DAUBENSAND	1	
ICHTRATZHEIM	1	
ГОТАL	61	

Il est précisé que la loi prévoit un conseiller communautaire suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul siège de conseiller communautaire.

Par ailleurs, le conseil communautaire du 27 septembre dernier a proposé également de valider l'ensemble de ces éléments ainsi que de recommander Benfeld comme trésorerie compétente.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2016 proposant de définir les caractéristiques du futur établissement public de coopération intercommunale comme décrit ci-dessus,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire

DE DECIDER DE FIXER le nombre de conseillers communautaires du futur établissement de coopération intercommunale (EPCI) à 61 conseillers avec la répartition suivante :

Nom de la commune	Nombre de sièges	
ERSTEIN	12	Section 1
BENFELD	6	
GERSTHEIM	4	
RHINAU	4	
HUTTENHEIM	3	
NORDHOUSE	2	·
WESTHOUSE	2	
MATZENHEIM	2	
OBENHEIM	2	
HINDISHEIM	2	
BOOFZHEIM	2	
KERTZFELD	2	
KOGENHEIM	2	
SAND	2	
ROSSFELD	1	
OSTHOUSE	1	
HERBSHEIM	1	
HIPSHEIM	1	
SERMERSHEIM	1	
SCHAEFFERSHE		
IM	1	
DIEBOLSHEIM	1	
LIMERSHEIM	1	
FRIESENHEIM	1	
UTTENHEIM	1	
WITTERNHEIM	1	
BOLSENHEIM	1	
DAUBENSAND	1	
ICHTRATZHEIM	1	
TOTAL	61	

Il est précisé que conformément à l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales, les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire bénéficient chacune d'un conseiller communautaire suppléant.

DE PROPOSER DE DENOMMER « Communauté de Communes du Canton d'Erstein » le nouvel EPCI créé à compter du 1^{er} janvier 2017

DE PROPOSER DE FIXER le siège du nouvel EPCI à BENFELD 67230, à la Maison Intercommunale des Services au 1, rue des 11 communes

DE CONSIDERER que la trésorerie compétente est celle de BENFELD,

Adopté par 12 (douze) voix pour et une abstention de Mme Martine WALTER

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet: Commission Culturelle: maisons fleuries

Ce point est reporté pour un prochain conseil.

Point de l'ordre du jour N°5.

Objet: Tarifs communaux

Annule et remplace la délibération du 30 Août 2016 N°2016/72.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE DE FIXER les tarifs communaux suivants à compter de ce jour :

- Droit de stationnement pour commerçant régulier :	250 €/ le trimestre			
- Concession de cimetière pour une durée de 30 ans pour une tombe				
simple de 2 mètres	100€			
- Concession de cimetière pour une durée de 30 ans pour une tombe				
double de 4 mètres	200€			
- Concession de columbarium case provisoire 1 à 6 mois	50 €			
- Concession de columbarium case commune 1 à 5 ans	0€			
- Concession de columbarium 1 case pour 15 ans	500€			
- Concession de columbarium 1 case pour 30 ans	800 €			
- Ouverture du columbarium	50 €			
- Ouverture du columbarium d'une case provisoire ou commune	50 €			
- Inscription Bronze Facturation par l'entreprise habilitée par la commune				
- Jardin du Souvenir droit de dispersion	50 €			
- Jardin du Souvenir droit d'enfouissement	50 €			
- Location du CPI pour les syndics de propriétaires ou à d'autres organismes privés,				
la soirée été	40 €			
- Location du CPI pour les syndics de propriétaires ou à d'autres organismes privés,				
la soirée hiver (en raison du chauffage)	60€			
- Frais de main d'œuvre pour le passage de convoi exceptionnel à partir				
du 1 ^{er} octobre 2016	100€			

Adopté à l'unanimité

Le Maire informe l'assemblée qu'il a dû faire un certificat administratif le 21 septembre 2016 pour procéder à un virement de crédit de l'article 022 Dépenses imprévues au 6531 Indemnités pour la somme de 5 000,00 € afin de pouvoir payer les indemnités et caisses.

Point de l'ordre du jour N°6.

Objet : Décision modificative du Budget Primitif 2016 N°5

Le Maire fait propose la décision modificative suivante : :

Section de fonctionnement :

Crédits ouverts

<u>Dépenses</u> :		BP+DM
<u>Chapitre 65</u> - article 6558 Autres contributions obligatoires	+ 10 000,00 €	23 000,00 €
<u>Chapitre 022</u> - article Dépenses imprévues	- 10 000,00 €	9 000,00 €
Section d'investissement :		
Crédits ouverts		
<u>Dépenses</u> :		BP+DM
<u>Chapitre 21</u> - article 21311/041 Hôtel de Ville	+ 9 100,00 €	9 100,00 €
<u>Chapitre 45</u> - article 4581101 Dépenses à subdiviser par mand EHL BENFELD	+ 140 000,00 €	140 000,00 €
- article 4581102 Dépenses à subdiviser par manda EHL CONS DEPART	+ 40 000,00 €	40 000,00 €
Recettes:		BP+DM
<u>Chapitre 21</u> - article 2031/041 Frais d'études - article 21318/041 Autres batiment publics <u>Chapitre 45</u> - article 4582101 Recettes à subdiviser par mandat	+ 5 200,00 € + 3 900,00 €	5 200,00 € 3 900,00 €
EHL BENFELD - article 4582102 Recettes à subdiviser par mandat	+ 140 000 €	140 000,00 €
EHL CONS DEPART	+ 40 000 €	40 000,00 €

Adopté par 12 (douze) voix pour et une abstention de Mme Nathalie JACQUEMIN.

Point de l'ordre du jour N°7

Objet: Divers

- Formation de Monsieur Thomas LE MARRE:

Monsieur Thomas LE MARRE, en emploi d'avenir, souhaite suivre une formation initiale CACES R R372m cat.1. Ayant déjà obtrenu la théorie, il n'aurait que la formation pratique à faire. Pour cette formation le devis du Centre de Conduite Eugène est de 660,00 € TTC. La commission propose au Conseil d'accepter ce devis de formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis tel que présenté et de solliciter les subventions auprès de la Région et de tout autre organisme éventuel.

Adopté à l'unanimité

- le 15 octobre 2016 tournoi centre Alsace jeux d'échecs au CPI

Le conseil municipal est clos à 22h05